

Tout est dit dans cet encart.

Je vous laisse découvrir le menteur...

Les menteurs...

Les menteuses et les menteurs.

Ma grand-mère disait :
"Le menteur,
quand il est découvert,
se fâche
ou fait sa victime."

Saint-Avold et environs

FAULQUEMONT

Bien-vivre au Longchamp : l'association est dissoute



*Les nuisances sonores dues aux passages incessants, sur la Trinité, de camions qui devraient emprunter la voie rapide.
Photo RL*

La pandémie a eu raison de l'Association pour le bien-vivre au Longchamp. Celle qui comptait 112 adhérents en 2020 a été dissoute. Outre la Covid, c'est aussi le manque de candidats pour reprendre le flambeau qui est en cause.

En 2020 et 2021, aucune activité n'a été organisée, ni prévue en raison de la crise sanitaire », a indiqué dans son rapport Gennaro de Bernardinis. Et à la question du président Pierre Klipo : « Qui veut poursuivre les activités de l'association ? », 13 personnes seulement sur 60 présentes ont voté pour lors de la dernière l'assemblée générale, Pierre Klipo, à la tête de l'association depuis le 1^{er} janvier 2005, ne souhaitant pas rempiler pour un autre mandat et personne ne s'étant porté candidat pour prendre le relais du bureau (dont deux autres membres étaient démissionnaires), l'Association pour le Bien Vivre au Longchamp (ABVL) a donc été dissoute.

L'ABVL avait été créée le 1^{er} juin 1994 suite à l'installation sur le ban de la commune de la Société mosellane d'anhydrite et les nuisances qu'elle engendrait. Au fil des années, les objectifs de l'association avaient évolué. Si l'ABVL avait toujours en ligne de mire la préservation du milieu naturel, les responsables se faisaient également le porte-parole auprès de la municipalité, des problèmes rencontrés par les riverains, afin d'améliorer la qualité de vie au lotissement, tout en créant du lien social par l'organisation de fêtes ou de sorties.



Je suis désolé mais pas étonné de voir cette association jeter l'éponge **au terme de quelques 23 années d'existence.**

Je fais du bénévolat depuis l'âge de 18 ans ; j'ai occupé toutes les fonctions d'une association ; j'en ai créé des associations, du karaté au club hippique, en passant par des associations sportives ou festives, certaines poursuivent leur route d'autres non.

Aujourd'hui encore, je suis partie prenante dans plusieurs associations de défense des animaux et de lutte anticorruption. Concernant cette catégorie, je suis le président de l'une d'entre elles.

Aujourd'hui encore, je suis régulièrement sollicité lors de la création ou de la dissolution d'une association, notamment pour la rédaction ou la modification de statuts.

Alors, oui je sais que malheureusement, en matière de relève, **le compte n'y est pas.** Le sens du mot association s'est perdu, ne vient-il pas du nom-adjectif « associatif » ?

Souvent, on retrouve ce phénomène dans les associations sportives où les adhérents deviennent des consommateurs, des usagers, qui à jour de leur cotisation, demandent, quand ils n'exigent pas, à recevoir un service en échange d'une maigre cotisation annuelle. **Ceux-là en oublient que les dirigeants sont aussi des BENEVOLES, comme eux.**

Je n'ai jamais cessé de dire à ceux qui prennent sans retour du service rendu, qu'il ferait mieux de rejoindre un club, où le dirigeant, salarié, propriétaire de son club vous doit un service en échange, non pas d'une cotisation, mais d'une souscription, d'une adhésion. **Vous payez, vous utilisez le matériel, SON matériel (exemple salle de musculation), vous repartez.** Là effectivement, il ne s'agit pas d'une association, vous payez votre contribution, vous consommez, vous partez.



Mais voilà, ... c'est plus cher.

Dans le milieu associatif, **nous sommes tous bénévoles**, les dirigeants, les membres du comité également, et souvent il vous est demandé de contribuer à participer à l'organisation d'une manifestation, à être « parent conducteur » par exemple pour amener les enfants dans la ville de la rencontre sportive. **Malheureusement, ce sont toujours les mêmes qui sont mis à contribution.**

Souvent les élus de la commune, **et c'est le cas pour les élus de la commune de Faulquemont,**

<https://patrickbonnet.org/2020/11/14/herisson-n-17-vos-elus/>

en accordant une subvention, en fournissant les locaux, se désengagent du reste, eux-mêmes n'ayant rien compris au sens du mot associatif.

Associatif pour les élus faulquinois est **synonyme de voix électorales**, les promesses avant les élections s'éteignent les élections passées. C'est donc **du profit pour ces élus**, il suffit de voir d'ailleurs de quelles manières ces **associations** sont traitées, **voire maltraitées**; **certaines se gavent de subventions, bénéficient de locaux personnels, sans charges, profitent d'une société chargée de leur entretien au frais du contribuable, au détriment d'autres, de nombreuses autres.**



Nous en reparlerons

----0000----

Pour en revenir à l'ABVL dissoute, cet article de presse nous dit qu'au fil du temps, les responsables s'étaient faits les porte-paroles de ses membres auprès des élus en matière de problèmes et de qualité de vie.

Avec la disparition de cette association, ce sera **maintenant chacun pour soi, ce que les élus faulquinois**

<https://patrickbonnet.org/2020/11/14/herisson-n-17-vos-elus/>

n'ont malheureusement pas anticipé.

La mort d'une association c'est la mort d'une partie de la société. **Ce n'est plus le problème de vos élus, les élections sont passées.**

Suite de l'article de presse

• Nuisances sonores rue de Tritteling

Cette dernière assemblée a donc été l'occasion pour le président d'interpeller une nouvelle fois le maire Bruno Bianchin sur les problèmes du quartier Longchamp et de la rue de Tritteling. Cette dernière subit notamment les nuisances sonores résultant des passages incessants de camions qui devraient emprunter la voie rapide de contournement, et du non-respect de la vitesse en vigueur. Le maire a indiqué que des mesures avaient été prises après l'assemblée de 2020 par des signalements et contrôles de gendarmerie. L'état des chaussées, trottoirs, lampadaires au Longchamp et rue de Tritteling a par ailleurs été évoqué. Des travaux ont été effectués avec l'installation de coussins berlinois, afin de réduire la vitesse. Le changement de 150 luminaires en particulier dans le quartier Longchamp est au programme.

• Nuisances sonores rue de Tritteling

Voir dans le texte.



En matière de nuisances sonores, dans cet article de presse sont pointés du doigt **les passages incessants des camions « qui devraient emprunter la voie de contournement ».**

Réponse du maire BIANCHIN : **« J'ai pris des mesures après l'assemblée de 2020 par des signalements et des contrôles de gendarmerie ».**

Un vrai et énième « foutage de gueule » du premier magistrat de la commune !

Combien de fois a-t-il dit à ceux qui lui reprochaient la traversée de la ville par des poids-lourd : « **Je ne peux rien faire, c'est une route départementale** ».



Depuis 2008, année de début de son premier mandat, il ressasse ce même mensonge. Quel mépris pour les habitants de ce quartier, pour les habitants de la commune. Lui qui court pour qu'une rue porte son nom, **les faulquinois se souviendront de lui AUSSI** pour tous ses mensonges.

Car, c'est bel et bien **un mensonge** que de dire : « **Je ne pas empêcher la traversée des poids lourds dans la ville, car c'est une voie départementale. Je ne peux rien faire** ».



Le maire de Faulquemont se vanterait-il lorsqu'il déclare « **Tous les jours je fais le tour de la ville** ». Souffrirait-il de cécité ?

Comment se fait-il alors qu'il n'ait jamais vu ces panneaux à l'entrée de ... la ville indiquant que les poids-lourds sont interdits en ville sauf « **Riverains et livraisons** ».

D'ailleurs, je vous invite à lire ou relire les 3 pages qui suivent, publiées il y a quelques années dans un numéro de la publication communale Le HERISSON :

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2019/12/Interdictions-des-PL-dans-la-ville.pdf>

Remarquez qu'il n'est plus à un mensonge prêt, souvenez-vous, il nous disait qu'il était « **ingénieur en BTP** ». C'était déjà un gros mensonge. Mensonge prouvé sur un site internet avec cette précision : « **Bruno Bianchin, Dessinateur** ». Et ça c'est vrai, ses anciens employeurs vous le diront ainsi que ceux qui ont travaillé dans la même entreprise que lui.

**Selon les dires du maire BIANCHIN, on ne peut pas interdire
la traversée des poids lourds dans la ville.**

Ce sujet avait fait l'objet de plusieurs articles dans Le Hérisson.

Mairie de Faulquemont : page d'accueil

Page 1 sur 1



Départements administratifs | Marchés publics | Réservation de salles | Vous avez la parole | Plan de la ville | Associations | Revue Faulquémont

Recherche

Faulquemont : Réalisations - grands chantiers /

DESENGORGER LE CENRE VILLE

La mairie

Faulquemont

Manifestations

Vie associative

Enfance et jeunesse

Santé/Social

Economie

Tourisme

Liens

Nous contacter

Accès sécurisé



La ville de Faulquemont a toujours été un nœud routier important de par sa situation géographique, ses activités économique et industrielle.

Ces dernières décennies l'augmentation du parc de véhicules particuliers, mais aussi le développement de l'activité industrielle en Moselle-Est et la proximité de l'Allemagne ont créé un accroissement considérable du flux de véhicules, **surtout de poids lourds.**

Le projet est né de la volonté de **désengorger Faulquemont** et d'établir une liaison rapide entre l'A31 et Sarreguemines.

Le tracé comprend la réalisation de 2 nouvelles sections :

- Une section à 2 voies entre la RD 910 (à peu près au niveau de la voie communale desservant Créhange) et la RD 20 sud donc jusqu'au niveau du carrefour actuel desservant Marhange/ Adelange/ Vahl-lès-Faulquemont.
- Une section à 2 X 2 voies ensuite, contournant Faulquemont et le golf et reliant ainsi la déviation de Tritelting. Cette section est constituée de grandes courbes sur 7 km et facilite les déplacements.

Le tout coté de 5 carrefours ou échangeurs.

La rocade s'inscrit dans le site de la vallée de la Nied allemande et remonte sur les coteaux nord entre le golf et la zone industrielle.

Une attention particulière a été portée sur l'intégration dans le site des ouvrages de franchissement des voies ferrées de la RD 20, entre Postprange et Faulquemont.

La déviation permet la requalification du centre de Faulquemont tout en maintenant une très bonne accessibilité à la ville.

- il offre un itinéraire direct pour les véhicules de transit, à destination de Moselle-Est et de l'autoroute A4,
- il accroît la fluidité du trafic,
- il améliore les conditions de sécurité pour les usagers de la route et les riverains des anciens itinéraires,
- **il rétablit dans la commune de Faulquemont un cadre de vie plus harmonieux,**
- il améliore l'accès à la zone industrielle du district.

Le contournement a été mis en service le 26 juin 2004.

Faulquemont le 21 juillet 2008

M Patrick BONNET
11 rue de la République
57380 FAULQUEMONT

à

Conseil Général
Routes, transports et constructions,
Monsieur le Directeur
17 quai Paul Wiltzer
BP 11096
57036 Metz Cedex 1

Objet : demande d'informations sur les règles de circulation dans un centre urbain par des poids lourds

Monsieur le Directeur,

La commune de Faulquemont bénéficie actuellement d'un contournement routier, qui permet le désengorgement de la ville, notamment par les poids lourds.

Néanmoins, de nombreux transporteurs continuent à traverser la ville. Venant de Saint-Avold, de Metz, de la zone industrielle, de Morhange, le choix de parcourir la ville semble être lié à une volonté de gagner du temps (moins de kilomètres).

Aujourd'hui, avec ce dispositif, le passage dans Faulquemont par ces ensembles routiers, ne devrait plus avoir de raison d'être, le contournement ayant permis d'éliminer un certain nombre de problèmes (dégâts sur le réseau routier, bouche d'égout, bordure de trottoirs, tampons..., pollution).

Comment contraindre les chauffeurs de poids lourds à emprunter cet itinéraire, même si les routes qui la traversent sont départementales. ?

D'autres part, je souhaiterais savoir comment s'organise la circulation dans l'agglomération par des convois exceptionnels ? Selon mes sources, leur passage n'est connu que quelques heures plus tôt. N'y a t'il pas la possibilité de prévoir leur arrivée dans le centre suffisamment tôt afin de mettre en place des voies de dégagements pour les automobilistes se rendant sur leur lieu de travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations respectueuses.

Patrick Bonnet

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE



Affaire suivie par :

Denis ANTOINE

☎ 03 87 34 75 64

NRéf. : DA/CIM

Objet : Circulation des Poids Lourds dans la
traverse de Faulquemont

SVT/Courier densi@vmt.circulation.PL.traverse.Faulquemont

Monsieur Patrick BONNET
11 rue de la République

57380 FAULQUEMONT

Metz, le - 8 SEP. 2008

Monsieur,

Par courrier du 21 juillet 2008, vous m'interrogez sur les règles de circulation des poids lourds et des convois exceptionnels en agglomération.

La réglementation relative à la circulation des véhicules en agglomération, et notamment des poids lourds, est soumise au pouvoir de police du maire de la commune traversée. Il peut donc limiter ou interdire l'accès de tout ou partie des rues de sa commune situées en agglomération à certaines catégories de véhicules (sous réserve de l'avis du Préfet pour les routes à grande circulation) en prenant un arrêté précisant l'itinéraire de substitution proposé (article R 411-8 du Code de la Route).

Concernant les transports exceptionnels, ils relèvent d'une réglementation nationale : ils sont ainsi autorisés à emprunter certains itinéraires (et uniquement ceux-ci) par arrêté préfectoral. L'obligation d'annoncer leur passage auprès des gestionnaires des réseaux utilisés, ne concerne que les convois de 3^{ème} catégorie, c'est-à-dire les plus encombrants. Dans ce cadre, l'autorité chargée de la police, c'est-à-dire le Maire, peut être amenée à mettre en place des déviations temporaires provisoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

Le Président du Conseil Général,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur des Routes Départementales,

Christian LEFEBVRE

Copie: UTR FAULQUEMONT
SVTI

ROUTES, TRANSPORTS ET CONSTRUCTIONS
DIRECTION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES • DIVISION DE L'EXPLOITATION ROUTIÈRE
17, QUAI PAUL WITTOCH - B.P. 11096 - 57096 METZ cedex 2
TEL 03.87.34.75.71 - FAX 03.87.34.75.35 - SITE INTERNET www.moselle.fr

La réponse du département est claire, le maire de par ses pouvoirs de police, **peut interdire le passage de poids-lourds dans la ville.** Depuis 2008, il **persiste dans ses mensonges, 13 ans à faire croire aux habitants du Longchamp qu'il ne peut rien faire.**

Tant pis pour ceux qui ont voté pour cette équipe lors des dernières élections municipales.
<https://patrickbonnet.org/2020/11/14/herisson-n-17-vos-elus/>

Nombreux de ces élus de la majorité habitent le quartier (**Leclère, Pezza, Ribu, Riotté, Staub**), vos nuisances ne semblent pas les gêner, **vos nuisances ne sont pas les leurs.**

Ce lien gouvernemental rappelle les pouvoirs de police du maire. En voici quelques extraits :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/la-police-administrative>

Le maire a compétence pour exercer son pouvoir de police sur l'ensemble du territoire communal...

Il exerce la police de la circulation des routes nationales, départementales et les voies de communication à l'intérieur des agglomérations...

Le pouvoir de police confié au maire est un pouvoir qui lui est propre, qu'il est seul à pouvoir mettre en œuvre.

Le maire peut déléguer ses pouvoirs de police à un adjoint, par arrêté régulièrement publié.

LA POLICE À VOTRE SERVICE!



----0000----

Dans l'article de presse, il est également évoqué **l'état des chaussées, des trottoirs, des lampadaires, la vitesse.**

• Nuisances sonores rue de Tritteling

Cette dernière assemblée a donc été l'occasion pour le président d'interpeller une nouvelle fois le maire Bruno Bianchin sur les problèmes du quartier Longchamp et de la rue de Tritteling. Cette dernière subit notamment les nuisances sonores résultant des passages incessants de camions qui devraient emprunter la voie rapide de contournement, et du non-respect de la vitesse en vigueur. Le maire a indiqué que des mesures avaient été prises après l'assemblée de 2020 par des signalements et contrôles de gendarmerie. L'état des chaussées, trottoirs, lampadaires au Longchamp et rue de Tritteling a par ailleurs été évoqué. Des travaux ont été effectués avec l'installation de coussins berlinois, afin de réduire la vitesse. Le changement de 150 luminaires en particulier dans le quartier Longchamp est au programme.

• Nuisances sonores rue de Tritteling

Voir dans le texte.

Le maire **ose déclarer que des travaux ont été effectués** avec l'installation de coussins berlinois et le changement de luminaires. **Depuis 2008, c'est tout ce qu'il est en mesure d'affirmer avoir fait.**

Parlons-en de SES coussins berlinois. Nous l'invitons à lire les commentaires des faulquinois à leur sujet, faulquinois qui n'hésiteront pas à lui dire ce qu'ils en pensent, s'ils le rencontraient. Bonne chance à ceux-là, on n'a jamais vu le maire aller au contact de la population. D'ailleurs depuis 2008, **jamais une réunion publique ne s'est tenue comme le faisait son prédécesseur.**

Parlons-en du changement de luminaires, promesses datant de 2008. D'ailleurs, il se garde bien de préciser si tous seront changés au Longchamp et par quoi :



Ça ... sera-t-il changé par ça, comme rue de Strasbourg ?



Ou par ceci ?



Par contre **pas un mot de l'état des chaussées, des trottoirs**. Peu de chance qu'une rue de ce quartier porte un jour son nom, pas plus d'ailleurs qu'à la Cité, en ville où le nombre de mécontents devient de plus en plus important.

Pas un mot sur l'état des chaussées, des trottoirs, sauf la réponse sur facebook du conseiller municipal délégué à une fonction créée depuis peu, **pour lui**, et qui ne sert à rien si ce n'est à justifier un « salaire » (*conseiller municipal délégué aux relations spécifiques avec le prestataire retenu par la commune pour les actions d'animation en direction de l'enfance et les actions d'insertion*).

Voici les échanges (J'ai corrigé les « FOTES ou PHEAUTTES ») :

Dominique Riotte : « au sujet de déneigement devant chez moi cela fait des années que je prends ma pelle pour le faire depuis 2003. Comme arrachez les mauvaises herbes pas comme votre informatrice langue de vipère, celle qui m'épie à longueur de journée »

L'internaute : « Dommage Dominique que je n'ai pas vu ton commentaire avant car pour les mauvaises herbes je ne comprends pas pourquoi tout est nickel en ville et que rien n'a été fait dans la cité de Faulquemont ... si tu veux que je te fasse voir les rues qui sont plus que dégueulasse passe me voir. Si tu as la chance d'être en pleine santé bravo pour toi de nettoyer ton trottoir mais il y a des gens qui ont des problèmes de santé il faut penser aussi à eux ».

Dominique Riotte : « Salut, C'est pareil au Longchamp et je l'ai déjà signalé. Toujours la même réponse. Pas assez de personnel ».

Ainsi ce conseiller délégué **ose se contenter** d'apporter cette réponse. **C'est inouï**. Et cela ne le fait pas réagir. Pour ceci

<https://patrickbonnet.org/2021/03/07/quand-des-elus-se-comportent-comme-des-delinquants-alors-ils-doivent-demissionner-alors-ils-doivent-etre-demissionnes-ou-est-lexemple-sinon-la-morale-mais-peut-etre-que-cette-notion-leur-est/>

mais aussi pour cette réponse, ce conseiller **n'a pas sa place au sein de ce conseil surtout en étant payé**.

Ce conseiller, qui lorsqu'il s'exprime sur facebook, le fait en des « termes fleuris », lui qui une nouvelle fois, il y a quelques jours, devant un public, déclarait : « si je le rencontre (me citant), je lui « casse la gueule ... ».

Aux propos fleuris suivent les menaces physiques. Allô maman bobo !!!



---0000---



Grand braderie de Faulquemont

Alors que la presse a fait paraître un article sur l'organisation de la braderie dans des communes voisines, lundi 6 septembre a eu lieu la braderie à Faulquemont. Rien dans la presse, ni pour l'annoncer, ni pour la commenter. **Et pour cause, si le soleil était là, le succès n'était pas au rendez-vous.**

Soulignons que cette manifestation a été organisée par la police municipale de Faulquemont, **pour cela elle a droit à toute notre considération.**

Mais pourquoi la police ? Une commission a été créée au début du mandat municipal l'année dernière, et comme son nom l'indique elle est chargée « *des animations et de la jeunesse* ». Les membres de cette commission **sont l'adjoint MILAZZO, les conseillères municipales BASBAGIL-DIOUF, BOUL, NAVEL, STAUB, les conseillers PASKIEWICZ, RIOTTE et SOUCHON**. Le président de cette commission qui aurait du organiser la braderie est **l'adjoint Stéphane CHAPPELLIER**.

Pris certainement à d'autres tâches, **il était des attributions de l'adjoint au maire Stéphane CHAPPELLIER**, président de cette commission des animations et de la jeunesse, **d'organiser cette manifestation** au lieu d'en laisser la charge aux fonctionnaires municipaux.

Ainsi que j'ai pu vous le dire, durant plusieurs mois (*et pour quelques mois encore*) j'étais en formation (*J'y reviendrai dans une prochaine publication*), au cours de laquelle, j'ai retenu ceci concernant les indemnités versées aux élus :

Le rapporteur de la loi de 1884 devant la Chambre des députés s'exprimait ainsi :

« Ce serait défigurer la commune et dénaturer le caractère des fonctions municipales que de rétribuer, par un traitement, les services désintéressés des notables qui sollicitent et reçoivent l'honneur de donner une part de leur temps et de leurs activités à la Cité » .

J'aimerais, et pas seulement, moi, connaître la part de temps passé et les activités consacrées à la commune de cet adjoint depuis le début de son mandat.

Notion d'indemnité

Une indemnité est une somme d'argent destinée à **réparer un préjudice** ou à rembourser une dépense.

Les indemnités de fonction des élus locaux ont notamment pour objet de leur assurer une réparation forfaitaire du préjudice qu'ils subissent du fait de la **réduction de l'ensemble de leurs activités personnelles et notamment professionnelles**, qui est la conséquence de leur activité publique,

J'aimerais, et pas seulement, moi, connaître le ou les préjudice (s) qu'aurait subi ce président de commission et adjoint au maire qui nécessiterait une indemnité aussi substantielle.

Un Exercice effectif des fonctions

Par principe, le versement des indemnités de fonction aux élus concernés doit donc correspondre à "l'exercice effectif" de leurs fonctions.

La prise en compte du nombre de jours correspondant à l'exercice effectif des fonctions peut ainsi permettre de fixer légalement le montant de l'indemnité due.

Dès que l'exercice effectif des fonctions est avéré, les indemnités doivent être versées.

Cet adjoint au maire perçoit tous les mois, depuis les dernières élections soit 17 mois,

la somme de 680,64€ /mois. Que les autres élus se rassurent,

<https://patrickbonnet.org/2020/11/14/herisson-n-17-vos-elus/>

je ne les oublie pas, leur tour viendra.

Cet argent qui leur est versé est de l'argent public, c'est celui des faulquinois **(10 000€/mois)**.

Ce commentaire m'amène à vous raconter cette anecdote.



Mercredi, 8 septembre, se tenait une réunion du conseil communautaire. Assise, à quelques chaises de moi, **l'adjointe au maire, KEMPENICH**, a passé tout le temps qu'a duré la réunion (une heure), et je dis bien tout le temps, à pianoter sur son téléphone.

Même au moment des votes, au nombre de 17, elle n'a pas levé une seule fois la tête trop accaparée à sa tâche.

En fait si, elle ne l'a levée qu'une fois pour quitter la salle, à quelques minutes de la fin de la réunion, pour répondre au téléphone.

Avait-elle un besoin urgent à régler des affaires, mais rappelons que **cette adjointe au maire de Faulquemont, perçoit comme son collègue CHAPPELLIER depuis les dernières élections soit 17 mois, la somme de 680,64€ /mois** (Certains élus, depuis des années).

Dire que cette adjointe au maire était candidate aux élections cantonales du mois de juin. Elle a perdu avec le résultat que l'on connaît, et avec cela, les 2500€/mois prévus pour cette tâche (se cumulant avec son indemnité d'adjointe au maire).

Voir les articles et suivants

<https://patrickbonnet.org/2021/06/19/pourquoi-magouilles-et-carambouilles-a-vu-le-jour/>

Ouf, aurait-elle passé son temps à « pianoter » sur son téléphone comme elle le fait également tout le temps que dure le conseil municipal ?



Mais pourquoi, écouterait-elle, puisque de toute façon, les élus de la majorité ne sont qu'une chambre d'enregistrement qui ne sont là que pour approuver ce que 2 ou 3 élus décident

sous la haute autorité du véritable maire

l'adjoint, Pierre Blanchard.

Et ça c'est de notoriété publique

De ceci aussi, nous reparlerons.